

Pour le fonds général :

Septembre	386 231.60\$
Octobre	287 225.45\$
Novembre	251 882.34\$

Pour le fonds d'eau et d'égout

Septembre	51 232.29\$
Octobre	53 664.47\$
Novembre	57 063.90\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii Rapport des pompiers

Le conseiller Jean-Marc Mallet fait la lecture du rapport du chef pompier pour le mois de novembre 2015. Le rapport présente les activités de la brigade durant cette période. Aussi il fait un bilan de l'activité « Tirage voyage au soleil » qui a été un franc succès en récoltant \$20,000 sous forme de dons aux organismes qui touchent les enfants. D'autre part l'activité de la Collecte de bouteille a permis de ramasser plus de \$20,000 pour les repas chauds à l'École l'Envolée.

b) Développement durable intégré

i) Rapport du président

Le conseiller Patrice-Eloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité développement durable intégré.

Le conseiller parle du dossier des Jeux de l'Acadie Lamèque-Shippagan. Le conseiller a assister aux assises de l'AFMNB, la Tournée des régions et ultimement le sommet des régions qui réitère le projet d'une pleine municipalisation du territoire.

8. Affaires nouvelles

RÉSOLUTIONS

1. Déblaiement de la neige – contrat

Le contrat pour le déblaiement de la neige étant échu en 2015, il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé par le conseiller Jean-Marc Mallet que la ville accorde le contrat à la compagnie Trans-Provinciale pour un contrat de 2 ans à partir de la première neige de 2015 jusqu'à la dernière neige de l'hiver 2017 au montant de \$257,500.00 par année plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Achat d'accessoires pour la chargeuse

La ville désirant procéder à l'achat d'une chargeuse à même le budget capital 2016, il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé par le conseiller Jérôme Roy que l'on procède à l'achat de deux accessoires au montant de \$30,000.00 payable à même le budget capital 2016.

Après le vote du conseil, 5 conseillers ont voté « pour » et le conseiller Kassim Doumbia a voté contre la proposition, donc proposition **adoptée** par un vote de 5 pour et 1 contre.

3. Corporation d'amélioration du Centre-ville inc.

- a) 1^{ière} lecture par son titre de l'Arrêté 79-21, un arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan inc. pour l'année 2016. Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté 79-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) 2^{ième} lecture par son titre de l'Arrêté 79-21, un arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan inc. pour l'année 2016. Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 79-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Avance de fonds – Club de ski de fond

Le Club de ski de fond a fait l'acquisition d'une resurfaeuse au coût de \$5,000. Le Club a présentement en main la moitié de la somme et le reste de la somme pour payer cette machine va venir en 2016 d'un commanditaire de Shippagan. Étant donné que le commanditaire a fourni une lettre confirmant sa contribution, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Patrice-Eloi Mallet que la municipalité avance la somme de \$2,500 en 2015 au Club de ski de fond pour acquérir la resurfaeuse en attendant la contribution du commanditaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Négociations collectives – comité de négociation

Le syndicat des employés municipaux et la ville sont prêts à entamer les négociations pour une nouvelle entente collective et un comité de négociation doit être nommé. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la ville nomme sur le comité de négociation M. Octave Haché, négociateur principal, Éloi Haché, secrétaire municipal, Anita Savoie-Robichaud, maire et le conseiller Jérôme Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CAIENA-PA – membre du conseil sur l'organisme

La municipalité a un siège sur le conseil d'administration de l'organisme et suite à l'absence de Nathalie Robichaud, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé par le conseiller Rémi Hébert que le conseiller Patrice-Éloi Mallet remplace Madame Robichaud sur le conseil d'administration de l'organisme jusqu'au 9 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Déplacement Péninsule – contribution de la municipalité

La ville de Shippagan a participé financièrement à l'organisme Déplacement Péninsule en 2014 et 2015 et ils demandent une contribution similaire en 2016. Il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la municipalité offre une contribution de \$1,000, payable en 2016, pour supporter Déplacement Péninsule dans leurs projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Petite église – participation de la municipalité

Une demande a été soumise au Programme du patrimoine architectural pour l'obtention de capitaux sous le volet B pour la consolidation du bâtiment de la Petite église. Le coût des travaux est estimé à \$67,500. Le Programme du patrimoine architectural fournit 50% des coûts jusqu'à concurrence de \$30,000, donc il reste un montant de \$37,500 que la municipalité devra absorber. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Eloi Mallet que la ville inclut dans son budget capital 2016 un montant de \$37,500 pour le projet de consolidation du bâtiment de la Petite église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

La maire présente son rapport qui souligne les activités qui se sont déroulés à Shippagan durant le mois de novembre. Parmi les activités qui se sont déroulés et les activités à venir la maire souligne l'illumination de l'**Arbre de l'espoir**, le **Marché de Noël**, le **Village du Père Noël**, l'activité **Merci de magasiner chez-nous**. La maire en a profité pour parler du projet cohabitation de l'UMCS/CCNB-PA et le projet de regroupement de la Ville de Shippagan le village de LeGoulet et les DSL et le dossier Océanis.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 40 et la maire donne la parole au public.

11. Parole au public